



INFORMATIONS MUNICIPALES

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

PREINSCRIPTION ADMINISTRATIVE

dans les écoles maternelles et élémentaires de Clermont l'Hérault

Qui est concerné par cette préinscription ?

1. Les parents domiciliés à Clermont l'Hérault ou dans une commune sans école, rattachée à Clermont l'Hérault (Lacoste, Liausson, Mourèze, Valmascle, Villeneuve) :
 - qui souhaitent inscrire leurs enfants pour la 1ère fois en maternelle (Petite section : 3 ans révolus au 31 décembre 2021),
 - ou dont les enfants, actuellement scolarisés en grande section de maternelle dans une école de la ville, doivent intégrer le cycle élémentaire (passage en Cours Préparatoire).
2. Les parents nouvellement domiciliés à Clermont l'Hérault ou dans une commune sans école, rattachée à Clermont l'Hérault (Lacoste, Liausson, Mourèze, Valmascle, Villeneuve) dont les enfants seront scolarisés pour la 1ère fois dans une école de la Commune.

Comment procéder ?

1. De préférence, **dès maintenant** via **l'e-guichet** (portail internet du Service scolaire) www.espace-citoyens.net/e-guichet-clermontherault (Rubrique : Activités - Inscriptions à l'école)
2. A défaut, uniquement **sur rendez-vous*** pris auprès du Service scolaire (tel. 09 64 05 27 04). Les rdv se dérouleront entre le mercredi 7 Avril et le vendredi 28 Mai, merci de vous présenter munis des pièces suivantes :
 - pièce d'identité,
 - livret de famille,
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois.

(*) mesures spécifiques liées à la Covid-19 : maximum deux personnes par famille - masque obligatoire - désinfection des mains par gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'entrée du bureau.

Merci de respecter cette procédure.

www.ville-clermont-herault.fr

Hôtel de ville

Place de la Victoire
34800 CLERMONT L'HERAULT

Tel. 04 67 88 87 00
accueil@ville-clermont-herault.fr

INFORMATION PARENTS